



REGLES DE REMBOURSEMENT COMPETITIONS FEDERALES SAISON 2021 A L'ATTENTION :

- ✓ *des joueurs, joueuses équipes – de 35 ans,*
- ✓ *des joueuses équipes + de 35 ans dont le handicap est inférieur à 4,*

Objet : défraiement des compétitions fédérales individuelles et par équipes

Les joueurs (ses) du groupe élite (Dames I - Messieurs I & II) concernés seront remboursés de leurs frais de la manière suivante, pour un maximum de :

- 4 Grands Prix (ou 10 tours maximum) se déroulant dans la **ligue Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)**, maximum 2 Grand Prix jeunes
 - 2 Grands Prix (ou 6 tours maximum) **hors ligue ARA et inscrits au calendrier national**, et avec accord préalable de la commission sportive.
- La commission sportive se réserve le droit de modifier cette répartition à la demande des joueurs et joueuses compte tenu de leur calendrier fourni au plus tard le 15 mars 2021. Le nombre maximum de Grand Prix jeunes pris en compte est de 3 (ou 8 tours).*

Le barème :

- Tous les droits d'inscriptions seront remboursés **sur justificatif** (sauf si DSQ ou ABJ),
- **Forfait de 75 € par tour et par personne** pour la prise en charge des frais d'hôtellerie, petit déjeuner et repas, frais d'essence et frais de péages. **Si frais réels < à 75 € la base de remboursement sera les frais réels.**

Les bases (pas de prise en charge autre que les droits d'inscriptions pour les GP des 7 golfs de région lyonnaise) :

- **Frais d'essence : 0,10 € du km** (réf : mapy.com), tout en privilégiant le covoiturage.
- **Frais de péage : au réel** sur présentation des tickets d'autoroute originaux ou relevé de télépéage au nom du (de la) joueur (joueuse).
- **Frais de nourriture** : sur justificatif avec un maximum de **2 repas par jour et de 19 € par repas et autant de justificatifs que de repas.**
- **Frais d'hébergement** : sur justificatif avec un maximum de **36 € par nuit** (petit déjeuner inclus) en privilégiant les chambres doubles.

l'AS a signé un contrat de partenariat avec les hôtels **Kyriad, Kyriad Prestige, 1^{ère} classe et Campanile**. Un tarif sportif est accordé en chambre double entre 17€ et 30€ par personne et par nuit, selon l'hôtel et la période. Ce tarif est disponible lors des compétitions, sur présentation des licences et de la convocation à la compétition. Ce tarif s'applique uniquement les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veilles de jours fériés et est non cumulable avec d'autres promotions. **Une ristourne annuelle est reversée à l'AS chaque année par Louvres et réinvestie dans le sport.**

Réservations : sur le site www.welcomsport.com par email sport@louvres-hotels.com ou par téléphone au **0 825 34 34 35**.

Numéro WelcomSport du club est **SPT5838018**. **La facture doit être faite au nom et adresse de l'AS et doit comporter le numéro SPT5838018.**

La chaîne IBIS met en place, également, une formule sport pour les week-ends. Voir site <http://ibishotel.com/fr/hotel-deals/sport-vitabis/index.shtml>.

Les frais d'hébergement dans d'autres hôtels ne seront pas remboursés par l'AS sauf dans le cas où il n'y aurait pas d'hôtels **Kyriad, ou Kyriad Prestige, ou Campanile ou Ibis** dans un rayon de 20 km du lieu de la compétition. L'absence de chambres disponibles dans ces hôtels pour une réservation tardive n'ouvre pas droit à remboursement. l'AS peut déroger à cette obligation dans des cas particuliers argumentés qui seront soumis à accord 10 jours au minimum avant la compétition.

Anticipez vos réservations vous serez remboursé.

Les critères :

- Le joueur ou la joueuses doit fournir à l'association son calendrier prévisionnel de compétitions au + tard **le 15/03/2021**.
- Les demandes de remboursement devront être présentées à l'AS dans un délai **maximum d'un mois**. Au-delà de ce délai les demandes ne seront pas valides et ne prêteront à aucun remboursement.
- Si DSQ ou ABJ aucune prise en charge.

Encouragement de la performance pour les étudiants (ou lycéens) de moins de 25 ans remboursement selon barème :

- Si cut passé pour les GP de catégorie **inférieure ou égale à 4, remboursement à 100%**
- Si classement dans les 15% premiers pour les GP de catégorie **inférieure ou égale à 6, remboursement à 100%**
- Si classement dans les 8% premiers pour les GP de catégorie **supérieure à 6, remboursement à 100%**
- Si classement au delà des critères ci dessus et dans les 20% premiers pour les GP **remboursement à 80%**
- Si classement au delà des 20% et dans les 30% premiers pour les GP **remboursement à 50%**
- Pour les jeunes inscrits à l'EDG **et suivant les cours**, remboursement des droits d'inscriptions des GP sans limites.

Encouragement de la performance pour les moins de 35 ans (H et F) ou dames de + 35 ans dont le handicap est < 4 rbst selon barème :

- Si cut passé pour les GP de catégorie **inférieure ou égale à 4, remboursement à 100%**
- Si classement dans les 10% premiers pour les GP **remboursement à 100%**,
- Si classement au delà des critères ci dessus et dans les 15% premiers pour les GP **remboursement à 80%**,
- Si classement au delà des 15% et dans les 25% premiers pour les GP **remboursement à 50%**.

En cas de classement dans les **3 premiers, un crédit bonus de 1 Grand Prix** sera affecté (dans les conditions ci-dessus définies). Crédit bonus limité à 1 GP pour les + 30 ans.

En cas de victoire, un **crédit bonus de 2 Grands Prix** sera affecté (voir conditions ci-dessus définies). Crédit bonus limité à 3 GP pour les + 30 ans.

Encouragement covoiturage pour les personnes éligibles à cette charte prise en charge majorée des frais kilométriques comme suit (ouvert à tous les joueurs ayant le permis) :

Covoiturage d'un (1) joueur éligible : 0.19 € du km. Covoiturage de deux (2) joueurs ou joueuses éligibles : 0.30 € du km.

Les inscriptions et les engagements de dépenses devront être visés et acceptés au préalable par la Commission Sportive.

Aucun frais ne sera remboursé sans justificatifs originaux. Chaque joueur devra regrouper ses frais dans une enveloppe, remplir le récapitulatif de suivi et inscrire sur cette enveloppe son nom, le nom et la date du GP.

Tous les frais non stipulés ou au-delà des seuils définis ci-dessus resteront à la charge du joueur ou de la joueuse.

NOM : Prénom :

Fait en double exemplaire, à Villette-d'Anthon le2021

Signature joueur ou joueuse ou du représentant légal si joueur ou joueuse est mineur
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature président AS GCL
Bruno GOURDEL